

**Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 06 décembre 2023
19h15, au réfectoire de l'école primaire à Leytron**

Présidence : M. Joseph Ramuz, Président de la commune
Secrétaire : M. Denis Bridy, secrétaire communal

Au nom du Conseil bourgeoisial, le Président M. Joseph Ramuz souhaite la bienvenue aux 50 bourgeoises et bourgeois présents et les remercie de leur participation et de leur intérêt.

Il déclare ensuite ouverte l'assemblée régulièrement convoquée selon les dispositions légales, par avis aux criées publiques du 15 novembre 2023, puis donne lecture de l'ordre du jour ci-après qui est accepté sans remarque :

1. Bienvenue, introduction
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 14.06.2023
3. Présentation et validation du projet de rénovation du bâtiment de l'alpage d'Odonne : crédit budgétaire complémentaire et financement
4. Présentation et approbation du budget 2024
5. Divers

1. Bienvenue, introduction

Le Président signale d'emblée que l'assemblée bourgeoisiale sera relativement concise et qu'un point de situation sur les dossiers d'intérêt pour la Bourgeoisie sera donné au point 5 « Divers ». Il invite d'ores et déjà les bourgeoises et bourgeois à assister à l'assemblée municipale qui suivra, au cours de laquelle de nombreuses et diverses informations seront communiquées.

2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 14.06.2023

Le procès-verbal de la dernière assemblée a été mis à disposition des bourgeoises et des bourgeois au greffe communal.

Comme personne n'en demande la lecture ou ne formule d'observations, le procès-verbal est ainsi accepté à l'unanimité des personnes présentes.

3. Présentation et validation du projet de rénovation du bâtiment de l'alpage d'Odonne : crédit budgétaire complémentaire et financement

Le Président invite M. Martinet, vice-président, en charge du dicastère des finances et de l'environnement, à présenter les éléments essentiels à prendre en considération.

M. Martinet remercie le Président, salue l'assemblée puis communique les informations suivantes:

➤ **Etat de situation des travaux**

M. Martinet présente, au moyen d'illustrations, l'état de situation des travaux en lien avec le projet de rénovation du bâtiment de l'alpage d'Odonne :

Pour l'extérieur :

- La partie charpente, menuiserie, couverture du toit, pose de la cheminée est terminée ;
- Les baies vitrées côté vallée ont été protégées pour l'hiver
- Il reste à réaliser les crépis et les aménagements extérieurs (y compris la conduite et le réservoir)

A l'intérieur :

- Au Rez : La cuve et le palan ont été installés. Il reste le matériel spécifique pour le moulage des fromages, la table de pressurage et différents matériaux en inox à installer.
- Cave à fromages : il reste les montants et tablars pour le stockage des fromages à fabriquer ainsi que l'installation pour le refroidissement à fixer.
- Espace de dégustation : il reste à monter et installer les tables, chaises et matériel de cuisine.
- Rez supérieur : la plus grande partie du travail encore à effectuer avec la partie électrique, la menuiserie intérieure, la peinture, l'installation d'un fourneau ainsi que la pose des parquets.

Planning – suite des travaux :

M. Martinet signale que les travaux sont stoppés cette semaine eu égard aux dernières chutes de neige et à l'accès rendu difficile et qu'ils reprendront dès le mois d'avril 2024. Le chantier a été sécurisé et le bâtiment sera maintenu hors gel pour cet hiver.

M. Martinet profite pour remercier les différents corps de métier pour le travail effectué en moins de 6 mois sur un chantier d'altitude ainsi que les employés de la commune qui ont collaboré à l'avancement rapide des travaux.

➤ Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire

M. Martinet rappelle que le crédit budgétaire global demandé et validé en assemblée primaire en décembre 2022 se montait à **Fr. 750'000.-** (valeur du bâtiment).

Lors du décompte prévisionnel définitif effectué avec l'architecte, le montant pour le bâtiment s'élève en réalité à **Fr. 890'000.-**.

Les principales différences entre ces 2 montants proviennent entre autres :

- Du doublage intérieur des murs pour Fr. 55'000.-
- De la TVA (montant de Fr. 65'000.-) qui n'avait pas été prise en compte dans la première demande de crédit de 2022 et l'Etat du Valais ne considère pas ce montant dans le calcul des subventions. La somme de Fr. 750'000.- était HT.
- D'une offre complémentaire qui a dû être demandée pour des portes et fenêtres en alu plutôt qu'en bois pour le rez-de-chaussée, l'utilisation de l'alu étant nécessaire du fait de la fabrication du fromage. Coût supplémentaire de Fr. 27'500.-

D'autres plus-values ont également dû être prises en compte. Elles découlent notamment :

- De l'achat de matériel d'exploitation pour Fr. 75'000.-, la cuve et les différents outils de Bougnonne ne pouvant pas être repris et utilisés comme envisagé initialement.
- De la nécessité de rénover la conduite d'eau potable alimentant l'alpage d'Odonne depuis un réservoir situé 300 mètres en amont et d'assainir cet ouvrage.
- De divers coûts / frais en lien avec la construction.

M. Martinet présente ensuite le décompte prévisionnel – en tenant compte des plus-values précitées - duquel il ressort un **coût total du projet de Fr. 1'040'000.-** dont Fr. 890'000.- pour le bâtiment uniquement :

<i>Bâtiment :</i>	<i>Fr. 890'000.-</i>
<i>Matériel d'exploitation :</i>	<i>Fr. 75'000.-</i>
<i>Rénovation réservoir, conduite</i>	
<i>et coûts divers pour construction :</i>	<i>Fr. 75'000.-</i>
<i>Coût total du projet :</i>	<i>Fr. 1'040'000.-</i>

Le crédit budgétaire initial de Fr. 750'000.- n'est ainsi pas suffisant. **Un crédit complémentaire de Fr. 290'000.- pour 2024** est requis.

Financement global du projet :

A ce jour, en tenant compte :

- de la subvention à fonds perdu de **Fr. 276'800.-** accordée par le canton, la confédération et la commune (une demande pour un subventionnement supplémentaire a été déposée).
 - du crédit agricole de **Fr. 240'000.-** octroyé par le canton (à taux 0, remboursable sur 18 ans)
- il reste un crédit de **Fr. 523'200.-** à financer.

A cet effet, M. Martinet propose le plan de financement suivant :

- **Fr. 150'000.-** : Engagement en cash de la Bourgeoisie (rappel : les liquidités de la Bourgeoisie se montent à ~ Fr. 550'000.-)
- **Fr. 373'200.-** : Crédit bancaire et autres subventions (ex : Aide suisse aux Montagnards)

Récapitulation – financement prévu :

<i>Subv. accordée par commune, canton, confédération :</i>	<i>Fr. 276'800.-</i>
<i>Crédit agricole octroyé par le canton (à tx 0) :</i>	<i>Fr. 240'000.-</i>
<i>Engagement en cash de la Bourgeoisie :</i>	<i>Fr. 150'000.-</i>
<i>Crédit bancaire et autres subventions :</i>	<i>Fr. 373'200.-</i>
<i>Financement total</i>	<i>Fr. 1'040'000.-</i>

Impacts financiers sur la Bourgeoisie :

En tenant compte des données ci-dessus, M. Martinet signale que pour la Bourgeoisie la charge financière annuelle se monte à environ Fr. 83'700.-, répartie comme suit:

- Amortissement annuel de l'investissement global : Fr. 72'500.-
- Intérêts bancaires : ~ Fr. 11'200.-

Il relève que ces différents coûts sont supportables pour la Bourgeoisie mais que les bénéfices prévisionnels futurs oscilleront entre Fr. 0.- et Fr. 10'000.- (au lieu de Fr. 70'000 – 80'000.-).

Des réflexions sont en cours pour augmenter les entrées financières de la Bourgeoisie qui proviennent actuellement essentiellement de 2 sources, à savoir la location des portions bourgeoisielles et les droits d'eau (Bains d'Ovronnaz).

M. Martinet conclut en signalant que le locataire des alpages, M. Darioly, a confirmé avoir reçu de nombreuses demandes pour accueillir des vaches laitières sur l'alpage dès l'été prochain. Ce projet permettra en outre la pérennisation de l'exploitation des alpages de la Bourgeoisie.

Le Président remercie M. Martinet pour son intervention et invite l'assemblée à se manifester en cas de remarques et/ou interrogations au sujet du projet présenté et du crédit complémentaire.

Deux bourgeois se renseignent sur les points suivants :

- Quid du nombre de pièces de fromage qu'il est prévu de fabriquer à l'alpage d'Odonne.

Selon les éléments en sa possession, M. Martinet est en mesure de l'informer que l'alpage d'Odonne pourrait produire entre 1'000 et 1'500 litres de lait par jour (40 vaches laitières et 10 vaches d'Hérens).

- Quid du bureau d'architecture qui a effectué les premiers travaux d'analyse ? et pour quelle raison les problèmes en lien avec le mur n'ont pas été détectés à cette occasion ?

M. Martinet l'informe que le bureau mandaté pour ce projet, parmi les 3 soumissionnaires, est le bureau Staub Architectes Sàrl, sis à Fully. Il relève qu'il n'était pas possible de déceler ce problème dans la phase initiale mais uniquement une fois le bâtiment vide, lors du démontage.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet le crédit budgétaire complémentaire et son financement au vote de l'assemblée. Les bourgeois(e)s présent(e)s approuvent le crédit budgétaire et le financement de ce projet à l'unanimité, sans opposition ni abstention.

4. Présentation et approbation du budget 2024

Le Président informe que le budget 2024 a été approuvé par le conseil bourgeoisial en séance du 14 novembre 2023 puis invite M. Martinet, vice-président, à en donner lecture.

M. Martinet remercie le Président puis présente les chiffres clés du budget 2024, à savoir :

- Le compte de fonctionnement consolidé laisse apparaître une **marge d'autofinancement de Fr. 86'150.-**.
- Au niveau des **investissements nets**, un montant de **Fr. 240'000.-** a été porté au budget.
- Le **boni de l'exercice** – bénéfice net – s'élève quant à lui à **Fr. 9'150.-**.

Le Président remercie M. Martinet pour son intervention et invite l'assemblée à se manifester en cas de remarques et/ou interrogations au sujet des chiffres présentés.

En l'absence de questions, le Président soumet le budget 2024 au vote de l'assemblée. Les bourgeois(e)s présent(e)s approuvent le budget 2024 à l'unanimité, sans opposition ni abstention.

5. Divers

Avant de donner la parole aux bourgeoises et bourgeois, M. Martinet souhaite apporter quelques informations en lien avec la flavescence dorée.

Il rappelle que pour lutter contre cette maladie de la vigne, deux traitements insecticides ont dû être effectués (de nuit, durant le mois de juin) à 14 jours d'intervalle par tous les propriétaires / exploitants de vignes situées dans un périmètre recouvrant le sud du village jusqu'au Rhône.

En août, des contrôles ont été réalisés et ont relevé 82 ceps malades sur 29 parcelles différentes.

M. Martinet remercie toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement de ces contrôles.

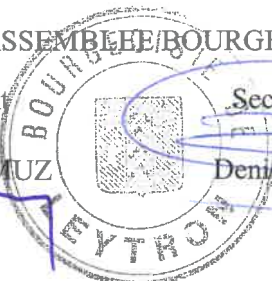
Le Président profite de l'assemblée pour attirer l'attention des bourgeoises et bourgeois sur la votation du 3 mars prochain où le peuple valaisan devra entre autres se prononcer sur le projet de la nouvelle Constitution cantonale dont les articles 117 à 121 traitent des communes bourgeoisiales. Le Conseil informera en temps opportun les bourgeois-e-s des enjeux de cette votation. Un point sera également abordé sur cette thématique dans les « Divers » de l'assemblée primaire municipale.

La parole est ensuite donnée aux bourgeoises et bourgeois présents.

Aucune question n'étant formulée, le Président remercie les participants pour la confiance témoignée et clôt l'assemblée à 19h30.

POUR L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

Président	Secrétaire
Joseph RAMUZ	Denis BRIDY



Leytron, le 06 décembre 2023